

## **AIDE FINANCIÈRE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 1 – PROJET TERRITORIAL**

### **MRC DE LA MATANIE**

Au Bas-Saint-Laurent, le comité régional de sélection des projets provenant du Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 1 a décidé de miser sur une approche visant la complémentarité entre les différents volets du FRR et ainsi favoriser une approche intégrée du développement local et régional.

Objectif : Appuyer les efforts consacrés des entreprises et organismes situés dans la MRC de La Matanie concernant les priorités régionales suivantes : agir pour l'attractivité du territoire et agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamique et diversifiée. Une attention particulière pourrait être portée pour les secteurs agricole et touristique.

Admissibilité : Le projet doit respecter le [Cadre de gestion](#) du Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds Régions et Ruralité pour le Bas-Saint-Laurent. Les projets soumis devront minimalement avoir un coût total de 15 000 \$ pour être admissible à une aide financière.

Cadre d'évaluation : Se référer ici à la [Grille d'analyse d'un projet territorial](#)

### **Dépôt d'une demande d'aide financière**

Pour toute demande d'aide financière, vous devez contacter la MRC de La Matanie par courriel à [vanessa.caron@lamatanie.ca](mailto:vanessa.caron@lamatanie.ca) , 418-562-6734 poste 230.

Le [formulaire d'aide financière](#) est disponible sur le site internet du MAMH.